

Liste des emplacements réservés au bénéfice de la commune

- 1 réalisation d'un cheminement doux (1090 m²)
- 2 création d'un équipement public (4396 m²) et de son chemin d'accès (6 m à l'Est, 3 m à l'Ouest)
- 3 élargissement de voirie - 2 mètres (158 m²)
- 4 élargissement de voirie - 3 mètres (101 m²)
- 5 élargissement de voirie - (120 m²)
- 6 élargissement de l'accès - 2 x 2 mètres (208 m²)
- 7 création d'un stationnement communal (110 m²)
- 8 élargissement d'un virage et création de places de stationnement (70 m²)